Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP NEXT STEP 1 SPEED STRIPPER GOLD

CONCENTRATE

Numéro de la matière : G08043C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

| Aspect | liquide |
|---------|-------------------------|
| Couleur | pourpre |
| Odeur | légère, caractéristique |

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3
Corrosion cutanée : Catégorie 1
Lésions oculaires graves : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Pictogrammes de danger







Flamme

Danger pour la

rpourla CC

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. **Stockage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | NoCAS | Concentration [%] | |
|--|----------|-------------------|--|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | >= 10 - < 30 | |
| 2-aminoéthanol | 141-43-5 | >= 10 - < 30 | |
| propane-2-ol | 67-63-0 | >= 1 - < 5 | |
| éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium | 64-02-8 | >= 1 - < 5 | |
| 2,2'-iminodiéthanol | 111-42-2 | >= 0.1 - < 1 | |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

ne pas être observés lors de l'exposition.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Susceptible de provoquer le cancer.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

la lutte contre l'incendie

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Fumée

Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire :

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Matières à éviter : À conserver à l'abri des agents oxydants et des acides.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|---------------------------|----------|---|---|-----------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | TWA (Fraction inhalable et vapeur) | 10 ppm | ACGIH |
| 2-aminoéthanol | 141-43-5 | STEL | 6 ppm 15 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 3 ppm 7.5 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 3 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 6 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 3 ppm | CA QC OEL |

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

| | | | 7.5 mg/m3 | |
|---------------------|----------|---|------------------------|-----------|
| | | VECD | 6 ppm 15 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 3 ppm | ACGIH |
| | | STEL | 6 ppm | ACGIH |
| propane-2-ol | 67-63-0 | TWA | 200 ppm 492 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL | 400 ppm 984 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 200 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 400 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 400 ppm 983 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD | 500 ppm 1,230 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA | 200 ppm | ACGIH |
| | | STEL | 400 ppm | ACGIH |
| 2,2'-iminodiéthanol | 111-42-2 | TWA | 2 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 2 mg/m3 | CA BC OEL |
| | | VEMP | 3 ppm 13 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | TWA (Fraction inhalable et vapeur) | 1 mg/m3 | ACGIH |

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Composants | NoCAS | Paramètres | Échantillo | Heure | Concentrati | Base |
|-------------|---------|-------------|------------|--|-------------|--------------|
| | | de contrôle | n | d'échanti | on | |
| | | | biologique | llonnage | admissible | |
| PROPAN-2-OL | 67-63-0 | Acétone | Urine | End of shift at end of workwee k | 40 mg/l | ACGIH BEI |

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du : Vêtements étanches

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

corps Choisir la protection individuelle suivant la quantité

et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : pourpre

Odeur : légère, caractéristique Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 13.0 - 14.0

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : 58 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 0.985 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau très chaude

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants

Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Susceptible de provoquer le cancer.

Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

2,2'-iminodiéthanol 111-42-2

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

2,2'-iminodiéthanol 111-42-2

Toxicité aiguë

Produit:

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 4,986 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : 4,423 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-aminoéthanol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Souris: 700 mg/kg

DL50 oral Rat: 1,515 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Souris: > 1.21 mg/l

propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 4,396 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium:

Voies d'exposition: Inhalation

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-

: Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **Composants:**

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol :

Coefficient de partage: n- : Pow: 1

octanol/eau 2-aminoéthanol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1.31

octanol/eau propane-2-ol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0.05

octanol/eau

2,2'-iminodiéthanol:

Coefficient de partage: n- : Pow: 1.43

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

supplémentaire

Information écologique : Donnée non disponible

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN1760, CORROSIVE LIQUIDS, N.O.S., (MONOETHANOLAMINE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1760, CORROSIVE LIQUIDS, N.O.S., (MONOETHANOLAMINE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1760, Corrosive liquid, n.o.s., (MONOETHANOLAMINE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1760, Corrosive liquids, n.o.s., (MONOETHANOLAMINE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN1760, CORROSIVE LIQUIDS, N.O.S., (MONOETHANOLAMINE), 8, II

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Version 1.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





santé



lamme Da

Corrosion

Mention d'avertissement Mentions de danger

Conseils de prudence

Danger:

Liquide et vapeurs inflammables. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| Version: | 1.2 |
|--------------------|------------|
| Date de révision: | 10/01/2023 |
| Date d'impression: | 04/28/2025 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce

Version 1.2

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.